Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_59-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-59

En exercice : 27
Présents (P) : 26
Excusés (E) :
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Annick AUBIN

DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS
SYNDICAT MIXTE BRETAGNE MOBILITÉS

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_59-DE

***Vu** la délibération n° 2020-130 du 14 décembre 2020 instituant la prise de compétence mobilité par Brocéliande Communauté,*
***Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants,*
***Vu** le Code des transports et notamment les articles L.1231-10 et suivants,*
***Vu** le projet de statuts de Bretagne Mobilités,*
***Vu** le projet de Règlement intérieur de Bretagne Mobilités,*

Monsieur le Président informe l'assemblée que Brocéliande Communauté, au même titre que la quasi-totalité des EPCI en Bretagne, est dotée de la compétence mobilité depuis le 14 décembre 2020, suite aux nouvelles dispositions de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités).

A l'initiative de la Région, il a été créé le 04 septembre 2025, le Syndicat Mixte « Bretagne Mobilités » qui vise ainsi à regrouper l'intégralité des EPCI pour amplifier la politique partenariale qu'elle a impulsée. A ce jour, il regroupe plus de 60 EPCI en Bretagne dont l'objectif est de mieux coordonner leurs offres de transport et d'envisager le futur au plus près des besoins des dix bassins de mobilités concernés. Brocéliande Communauté sera ainsi amenée à pouvoir travailler la question des déplacements du quotidien dans le bassin de mobilités de l'aire rennaise.



Le Conseil communautaire doit donc procéder à la désignation de **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.**

Au sens de l'article L. 2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, **le vote doit être opéré à bulletin secret**.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le **Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret** aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_59-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de PROCEDER à un vote à main levée
- de PROCEDER à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront Brocéliande Communauté au Syndicat Mixte Bretagne Mobilités comme suit :
    - Claire DESMARS – Paimpont - en qualité de titulaire
    - Sophie BLÉJEAN – Maxent - en qualité de suppléante

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT